



# Communiqué

## Travaux de recharge de plage dans la baie de Tadoussac

Depuis quelques semaines, notre projet pilote de recharge de plage avance dans la baie de Tadoussac. Selon l'échéancier, la fin des travaux est prévue vers le 19 novembre.

Voici des informations pertinentes pour répondre aux interrogations de citoyens.

### **Est-ce normal de perdre du matériel pendant et après les travaux ?**

Aucun matériel n'est « perdu » pendant et après les travaux. L'Entrepreneur doit placer le matériel granulaire selon une géométrie « de construction » de façon à ce que les vagues puissent replacer naturellement ce matériel selon un profil « à l'équilibre » présentant une pente plus douce que le profil de construction. Ces profils ont été présentés en réunion et apparaissent dans les documents soumis pour obtenir les permis (voir aussi la figure plus bas).

### **Quel est le type de matériel utilisé ?**

C'est un matériel granulaire tamisé présentant une granulométrie spécifique qui est demandé à l'entrepreneur. Les critères qui ont conduit au choix du matériel sont en fonction d'obtenir un matériel :

- Susceptible de rester en place sous l'effet des vagues ;
- Présentant une granulométrie étalée ;
- Tout en ayant une très faible teneur en particules fines (silt et argile).

### **Est-ce que le matériel prévu pour la recharge de plage va remplir le secteur de la marina ?**

La granulométrie du matériel demandé à l'Entrepreneur a été choisie de façon que le matériel reste dans le secteur visé par l'intervention de protection de berge. Une infime partie du matériel granulaire pourrait être mobilisée par les vagues, mais les critères de sélection du matériel granulaire de la recharge de plage font en sorte que le matériel très fin n'affectera pas la marina.

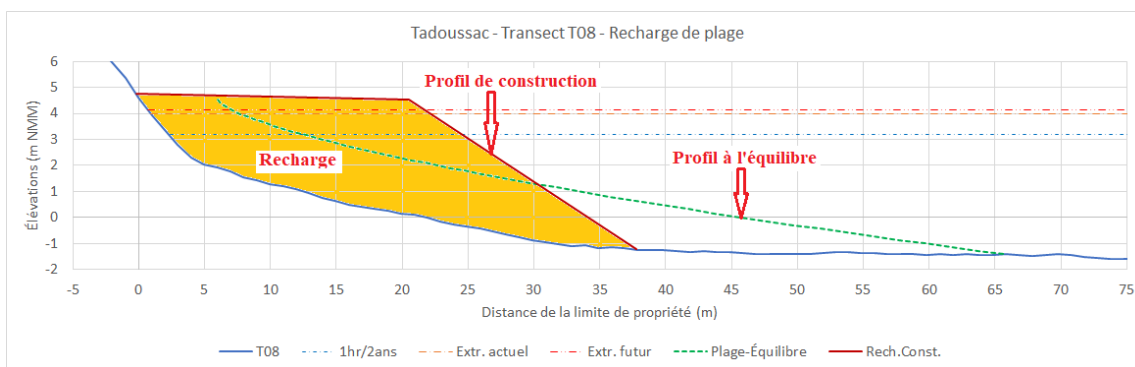
### **Où va le matériel perdu lors de haute marée ?**

Le matériel granulaire n'est pas « perdu » lors de la marée haute. Le remodelage de la pente de construction est un processus naturel et prévu dans le concept même de recharge de plage. Le matériel mobilisé par les vagues se retrouve plus bas dans la pente, de façon à obtenir le profil d'équilibre attendu pour la recharge de plage (voir figure plus bas).



## Est-ce que la hauteur et la largeur du rechargement vont demeurer identiques après les travaux ?

Le reprofilage de la recharge de plage par les vagues modifiera la géométrie des matériaux granulaires mis en place par l'entrepreneur selon le profil « de construction ». Ces modifications géométriques sont normales et prévues dans le concept de recharge de plage. Le but de l'opération est d'obtenir naturellement (par l'intermédiaire de l'action des vagues) un profil d'équilibre plus doux que le profil de construction. Les géométries de la recharge à la construction et à l'équilibre ont plusieurs fois été présentées en réunion et apparaissent dans les documents soumis au MELCC. Un exemple de coupe-type de la recharge de plage est reproduit ci-dessous.



## Est-ce que le matériel pour le chemin d'accès va demeurer sur la plage ?

Le matériel utilisé pour le chemin d'accès va être entièrement retiré de la plage. Il s'agit d'une exigence contractuelle ainsi que d'une exigence du MELCC pour donner le permis de construire la recharge de plage.

Tout comme vous, nous avons à cœur la baie de Tadoussac. L'inaction n'est pas une solution.

Le problème d'érosion des berges dans la baie est majeur. Le projet pilote est une opportunité de protéger 175 m de rivage et d'évaluer le suivi de l'ouvrage pour prendre action à moyen et long terme pour l'ensemble de la baie.

Nous travaillons avec des experts de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'un ingénieur, M. Yann Ropars, qui n'en sont pas à leur premier projet de recharge de plage. De plus, avant et après les travaux, il y aura un suivi par une équipe de l'Université du Québec à Rimouski pour évaluer l'évolution du rechargement.

Nous vous invitons à nous rejoindre par téléphone, courriel ou même messenger sur le site de la municipalité si vous avez des questions supplémentaires sur le projet.

<https://municipalite.tadoussac.com/fr/site-municipalite/contact>

Marie-Claude Guérin, Directrice générale, 418-235-4446, poste 222 [mcguerin@tadoussac.com](mailto:mcguerin@tadoussac.com)

<https://www.facebook.com/municipalite.tadoussac>